



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.995

OBJET : CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT – CONVENTION DU 29 DECEMBRE 1986 –
RAPPORT DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Victor TONIN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



06.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain - Etudes
Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE

OBJET : CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT – CONVENTION DU 29 DECEMBRE 1986 –
RAPPORT DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL -

Mes chers Collègues,

La “ SEMEPA ”, conformément aux dispositions de l’article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, a transmis à la Ville d’Aix-en-Provence, le rapport retraçant l’activité de la concession du stationnement payant pour l’année 2009, dont la gestion lui a été confiée par convention du 29 Décembre 1986.

Vous trouverez, ci-annexé, le document élaboré par la “ SEMEPA ”.

Je vous rappelle, qu’au titre de la convention susvisée, la “ SEMEPA ” gère les parcs bâtis (soit 3 420 places) : Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Méjanes, Mignet, Pasteur, Signoret et le stationnement payant sur voirie (soit 3 400 places).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demanderai de bien vouloir **PRENDRE ACTE** du présent rapport qui a été examiné favorablement par la CCSPL en date du 10 septembre 2010 en application de l’article L1413-1 du CGCT.

**2010.0995 – Concession du stationnement payant – Convention du 29 décembre 1986 –
Rapport du délégataire – Exercice 2009 - INFORMATION DU CONSEIL.**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire,
Président de séance
et les membres du Conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER,**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 8 Octobre 2010
(articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT

A

AIX-EN-PROVENCE

CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

EXERCICE 2009

RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE AU CONCEDANT

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI

N° 95-127 DU 8 FEVRIER 1995

S E M E P A

ACTIVITE STATIONNEMENT

En vertu d'un contrat de concession en date du 19 décembre 1986 et de ses avenants successifs, la S.E.M.E.P.A. est concessionnaire du stationnement payant à Aix-en-Provence.

La concession comprend sept parcs de stationnement :

- BELLEGARDE 340 places – ouvert en 1977
- CARDEURS 125 places – ouvert en 1997
- CARNOT 675 places – ouvert en 1977 pour 320 places étendu en 1989
- PASTEUR 680 places – ouvert en 1978 pour 415 places et agrandi en 1987 et 1997
- MIGNET 500 places – ouvert en novembre 1991- extension de 300 places en Cours.
- SIGNORET 300 places – ouvert en octobre 1993
- MEJANES 800 places – ouvert en octobre 1992

L'avenant n°16 au contrat de concession, en date du 30 août 2004 a pris acte du retrait de la concession des parcs de stationnement Thomson (450 places), Villevieille (30 places), Aigle d'or (50 places), Passage à niveau (130 places), Lapierre (450 places), et Gare Routière (360 places) tous situés sur l'emprise de l'opération d'aménagement Sextius Mirabeau, pour permettre la réalisation de la dite opération.

Pour atténuer les difficultés rencontrées par les automobilistes Aixois, la SEMEPA a pu mettre en service fin juin 2004 le parking de l'entrepôt d'une capacité de 130 places, situé dans l'emprise de la future voie Georges POMPIDOU. Il a été fermé en novembre 2006 pour permettre la réalisation des fouilles archéologiques préalables à la réalisation de la voie.

En outre dans le cadre du rachat du bâtiment de la poste avenue des Belges, l'aménagement d'un centre de distribution du courrier a du être réalisé au Parking Pasteur avec l'accord de la municipalité. Ces travaux ont conduit à la suppression de 35 places de stationnement.

Par ailleurs, la S.E.M.E.P.A. exploite depuis début 1997, 3.075 places de stationnement payant sur voirie.

En ce qui concerne le parking MEJANES, il convient de rappeler que le Conseil Municipal du 18 décembre 1997 a décidé le rachat de la concession, pour la confier à la S.E.M.E.P.A.

Sur les dix dernières années, la fréquentation horaire dans les parcs de stationnement a évolué de la façon suivante :

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARCS DE STATIONNEMENT

PARCS	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bellegarde	249 750	301 278	321 208	334 639	339 432	333 271	351 275	346 875	317 350	297 503	308 821
Cardeurs	183 750	178 973	182 314	180 059	177 450	175 524	177 021	161 691	165 575	151 981	153 242
Carnot	290 745	271.150	336 362	369 252	387 542	399 756	395 561	425 820	373 870	331 763	346 860
Pasteur	337 185	368 878	368 027	363 508	371 983	388 224	377 611	373 132	347 148	327 553	329 785
Mignet	471 592	506 795	546 001	554 470	570 864	625 154	590 994	616 158	542 775	460 326	467 500
Signoret	22 455	22 576	20 268	22 045	21 954	21 883	16 296	19 671	13 394	10 670	14 442
Méjanès	59 272	81 931	96 459	95 754	131 111	151 715	152 374	164 058	165 102	159 783	163 385
Entrepôt						27 248	71 308	28 362	Fermé	Fermé	Fermé
	<i>1 614 749</i>	<i>1 460 431</i>	<i>1 870 639</i>	<i>1 919 727</i>	<i>2 000 336</i>	<i>2 122 775</i>	<i>2 132 440</i>	<i>2 135 767</i>	<i>1 925 214</i>	<i>1 739 579</i>	<i>1 784 035</i>

Ces chiffres comprennent le nombre des usagers ayant stationné gratuitement moins d'une demi-heure dans chaque parc.

Bellegarde	40.264 entrées gratuites
Carnot	20.087 entrées gratuites
Pasteur	45.891 entrées gratuites
Mignet	42.008 entrées gratuites
Méjanès	24.104 entrées gratuites

Soit un total de : **172 354** stationnements de moins d'une demi-heure et gratuits.

En 2009, nous constatons une hausse de la fréquentation dans la totalité des parcs de stationnement :

Bellegarde :	+ 4%
Cardeurs :	+ 1% en dépit des travaux exécutés dans le courant de l'année 2009
Carnot :	+ 5% réhabilité en partie en 2009, certains travaux devant se poursuivre en 2010
Méjanès :	+ 2%
Mignet :	+ 2% en cours d'extension, la partie existante en cours de réhabilitation
Pasteur :	+ 1%
Signoret :	+ 35%

La montée en puissance (+ 66 % pour 2008 et +9% pour 2009) du parc Rotonde (ne faisant pas l'objet de cette concession) permet la redistribution de l'offre de stationnement dans toute la Ville et continue de recréer une offre dans des parcs qui étaient auparavant souvent saturés.

Les parcs de stationnement objets de la concession, reçoivent donc en moyenne 4.888 clients par jour si l'on inclut les dimanches et jours fériés et 5.987 clients par jour si on les exclut.

Dans le détail et compte tenu des places occupées par les abonnés, la fréquentation horaire des parcs s'établit comme suit en 2009 :

2009	Nombre d'entrées payantes	Recettes Horaires Hors taxes	Taux de Rotation	Ticket Moyen hors taxes	Ticket Moyen T.T.C
BELLEGARDE 340 places	268 557	843 296	2,64	3,08	3,68
CARDEURS 125 places	153 242	520 972	3,33	3,34	3,99
CARNOT 675 places	326 773	1 077 498	2,48	3,18	3,80
PASTEUR 680 places	283 894	746 019	3,07	2,57	3,07
MIGNET 500 places	425 492	1 418 733	3,29	3,21	3,84
SIGNORET 300 places	14 442	18 858	1,67	1,32	1,58
MEJANES 800 places	139 281	365 862	1,90	2,65	3,17
TOTAL 3 420 PLACES	1 611 681	4 991 238	2.94	3,10	3,70

La fréquentation des parcs de stationnement par les usagers horaires s'apprécie en fonction d'un ratio appelé taux de rotation. Il indique combien de véhicules occupent un même emplacement dans une journée de 24 heures. Le ticket moyen TTC représente la somme moyenne payée par chaque usager.

➤ L'évolution de la fréquentation s'établit comme suit pour ce qui concerne les clients payants

PARCS	en valeur relative	en valeur absolue
BELLEGARDE	+ 4%	+ 11 491
CARDEURS	+ 1 %	+ 1 261
CARNOT	+ 5 %	+ 16 666
PASTEUR	+ 2 %	+ 4 922
MIGNET	+ 2 %	+ 6 604
SIGNORET	+ 35 %	+ 3 772
MEJANES	+ 4 %	+ 5 256
TOTAL	+ 3 %	+ 49 972

TARIFS 2009

PTH = 12 €* BELLEGARDE CARNOT	CARDEURS	PASTEUR	MIGNET	MEJANES	SIGNORET
HORAIRE DE JOUR 8H à 19H					
Moins d'une demi-heure	gratuit		gratuit	gratuit	
1 €	40 mn	35 mn	45 mn	35 mn	45 mn
1€ supplémentaire	+ 40 mn	+ 35 mn	+ 50 mn	+ 35 mn	+ 50 mn
1€ supplémentaire	+ 45 mn	+ 40 mn	+ 50 mn	+ 40 mn	+ 50 mn
1€ supplémentaire	+ 50 mn	+ 45 mn	+ 55 mn	+ 45 mn	+ 55 mn
1€ supplémentaire	+ 55 mn	+ 50 mn	+ 55 mn	+ 50 mn	+ 55 mn
supplémentaire	+ 55 mn	+ 50 mn	+ 55 mn	+ 50 mn	+ 55 mn
LA JOURNEE DE 24 H	12 €	12 €	12 €	12€	12 €
HORAIRE DE NUIT 19H à 8H					
Moins d'une demi-heure	gratuit		gratuit	gratuit	
Pour 1 €	60 mn	60 mn	60 mn	60 mn	60 mn
1€ supplémentaire	+ 300 mn	+ 300 mn	+ 300 mn	+ 300 mn	+ 300 mn
1€ supplémentaire	+ 420 mn	+ 420 mn	+ 420 mn	+ 420 mn	+ 420 mn

ABONNEMENTS : TARIFS 2009

ABONNEMENTS	BELLEGARDE CARNOT		CARDEURS	PASTEUR		MEJANES		MIGNET		SIGNORET	
	Résident	Non Résident		Résident	Non Résident	Résident	Non Résident	Résident	Non Résident	Résident	Non Résident
<i>PAR MOIS</i>	69€	80€	35€	61€	70€	46€	65€	84€	100€	61€	70€
<i>PAR TRIMESTRE</i>	207€	240€		183€	210€	138€	195€	252€	300€	183€	210€
<i>PAR SEMESTRE</i>	414€	480€		366€	420€	276€	390€	504€	600€	366€	420€
<i>PAR AN</i>	760€	880€		670€	770€	488€	715€	945€	1100€	670€	770€
ABONNEMENTS DE NUIT	25€			25€		25€		25€			
ABONNEMENTS MOTO TRIMESTRE	90€		90€	90€	90€	90€	90€				

La structure des tarifs horaires est inchangée. Elle consiste à attribuer un certain nombre de minutes par euro payé.

Par ailleurs, le nombre d'abonnés est très important et la plupart des demandes ne peuvent être satisfaites mais la redistribution de l'offre créée par la mise en service du parc Rotonde a permis de nouvelles attributions.

Quelques amodiations sont vendues dans les parcs et notamment au parc Mignet dans le cadre du permis de construire de l'immeuble Malherbe, mais également 71 ont été vendues à la DRAC au parc Carnot.

Il faut noter que le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser le stationnement des deux roues motorisés dans les parcs, ce qui semble satisfaire en particulier les utilisateurs habitant dans le centre ville.

Le tarif de l'abonnement a été fixé à 30 euros par mois.

Le tarif des amodiations a été fixé à 23.000 euros TTC pour 30 ans et 27.600 euros TTC pour 50 ans.

Au 31 décembre 2009 la situation des abonnés dans les parcs était la suivante :

PARCS	ABONNES PERMANENTS	VARIATION	ABONNES DE NUIT	ABONNES MAIRIE	LISTE D'ATTENTE	AMODIATION	ABONNES MOTO
BELLEGARDE	134	+ 29	62	/	204	3	6
CARDEURS	0	/	41	/	/	0	6
CARNOT	465	+ 150	47	9	380	100	5
PASTEUR	500	+ 212	29	170	633	9	7
MIGNET	182	+ 63	58	14	554	48	3
SIGNORET	345	+ 64	/	75	342	4	0
MEJANES	804	+ 185	2	60	171	105	4
TOTAUX	2 430	+ 703	239	328	2 284	269	31

Il faut noter que le parking Signoret reçoit essentiellement des abonnés et très peu de clients horaires. Sa fréquentation a connu une recrudescence en 2009 générée par l'exposition PICASSO.

Les parcs accueillent d'ailleurs des abonnés en surnombre.

La forte demande d'abonnements et, d'une façon générale, la fréquentation élevée s'explique en partie par des tarifs raisonnables. Les listes d'attente restent importantes en dépit des 703 nouvelles attributions d'abonnements effectuées en 2009.

► **Des abonnements de nuit** ont été proposés aux habitants du centre ville. Leur nombre s'élevait à 239 à la fin de l'année 2009.

Les abonnements de nuit permettent de stationner 24h/24h et d'entrer et sortir du parking autant de fois que le souhaite l'utilisateur. Cependant, deux zones de tarification sont facturées de façon différente :

- Tarification mensuelle forfaitaire pour la partie nuit, de 19 h à 8 h et le dimanche toute la journée, soit 102 h par semaine,
- Tarification horaire pour les heures de jour, du lundi au samedi de 8 h à 19 h, soit 66 heures par semaine.

Chaque mois l'abonné reçoit à son adresse une facture comportant le forfait de nuit pour le mois qui commence ; le prix des stationnements de jour, s'il y en a, est payé au jour le jour auprès des caisses automatiques.

Les tarifs des abonnements de nuit sont les suivants :

Tarifs forfaitaires mensuels pour les heures de nuit

* Parc Bellegarde	25 €
* Parc Carnot	25 €
* Parc Pasteur	25 €
* Parc Mignet	25 €
* Parc Méjanès	25 €
* Parc Cardeurs	35 €

Tarifs horaires pour les heures de jour

* Parc Bellegarde	pour 1 € : 40 minutes
* Parc Carnot	pour 1 € : 40 minutes
* Parc Pasteur	pour 1 € : 45 minutes
* Parc Mignet	pour 1 € : 35 minutes
* Parc Méjanès	pour 1 € : 50 minutes
* Parc Cardeurs	pour 1 € : 35 minutes

Par ailleurs, au 31 décembre 2009, sur les 7 parcs de stationnement exploités par la société, un seul fonctionne en 3 x 8 :

- ☛ Mignet

six fonctionnent en 2 x 8 :

- ☛ Cardeurs
- ☛ Carnot
- ☛ Méjanès
- ☛ Bellegarde
- ☛ Pasteur
- ☛ Signoret (suivi depuis Bellegarde)

Dans ces derniers, une société prestataire de service assume une présence la nuit, dimanches et jours fériés tout en assurant le nettoyage des ouvrages.

Enfin le parking **Signoret**, qui n'héberge quasiment que des abonnés, est géré à distance par le personnel du parking Bellegarde éloigné de moins de 150 mètres.

► **Les services de la société** procèdent à la rénovation des parcs les plus anciens pour les rapprocher des prestations fournies au parking Rotonde.

L'extension du parking **Mignet** pour porter sa capacité de 500 à 800 places sera l'occasion de réhabiliter la partie ancienne et de renouveler le matériel de péage. La fin des travaux est annoncée pour fin juillet 2010.

Le parking des **CARDEURS** a connu des travaux consistant au remplacement des trois escaliers en colimaçon par trois escaliers droits, plus confortables pour les usagers ainsi que la création d'un ascenseur, ce qui permettra l'accès de cet ouvrage aux personnes handicapées.

Le parking **Méjanès** a fait l'objet d'une réhabilitation complète de son éclairage. Dans le cadre du développement durable, il a été mis en place des appareils conformes à la norme européenne concernant le remplacement des ballasts ferromagnétiques par des ballasts électroniques avec réduction partielle de l'éclairage en l'absence de tout mouvement (voiture ou piéton). Résultats escomptés, une économie d'énergie de plus de 30% sur le poste éclairage et l'obtention d'un certificat d'économie d'énergie (C.E.E. dit aussi certificat blanc) d'une valeur de 2 245 €

Une opération similaire a été engagée sur le parking **Carnot**, ainsi que la rénovation des peintures. Le réaménagement et l'agrandissement du poste de contrôle. et le renouvellement du matériel de péage sont programmés.

Les installations de péage des parkings **Bellegarde** et **Méjanès** devraient être renouvelées dans le courant 2010 - 2011

A titre indicatif, **617.447 transactions par carte bancaire** ont eu lieu pendant l'année **2008 pour un montant de 2 584 600 €uros.**

En ce qui concerne le parking Méjanès, dont la ville a racheté la concession à la société CIST pour un prix de 29 millions de francs hors taxes, et désormais donné en concession à la S.E.M.E.P.A, l'avenant n° 13, signé le 22 décembre 1997, prévoit le versement au concédant d'une redevance annuelle de 184 209,18 euros (1.208.333 F).

► **La sécurité** dans les parcs de stationnement se maintient à un niveau satisfaisant. Les systèmes vidéo avec stockage numérique permettent d'améliorer la surveillance. Les personnes sans abri ne pénètrent pas dans les parcs, ce dont les usagers sont satisfaits d'autant que, par ailleurs, les parcs sont maintenus dans un bon état de propreté.

► **Sur la voie publique**, le respect du stationnement n'est pas satisfaisant. Les recettes collectées sont passées de 3.220.144 euros en 2008 à 3.173.867 euros en 2009.

L'effectif des surveillants est toujours incomplet depuis sept ans, mais le renouvellement du personnel et une motivation nouvelle permettent de maintenir un bon niveau de surveillance.

Le nombre de contraventions dressées s'est élevé à 152 131 en 2009 contre 166 034 en 2008 dont 1 629 en 2009 pour des stationnements gênants. Cette baisse s'explique par le transfert de quatre ASVP vers la Police Municipale en 2007, la mise en disponibilité d'un agent en 2009 ce qui

a diminué l'effectif d'autant, de nombreux travaux sur la voie publique auxquels se sont rajoutées des conditions climatiques défavorables.

Statistiquement, cela correspond à :

- 63 contraventions par agent et par jour
- ou encore 507 contraventions par jour
- ou encore 49 contraventions par place et par an

Il faut rappeler que depuis 1993, les agents chargés de la surveillance, peuvent sanctionner toutes les infractions relatives au stationnement, qu'il soit payant ou non. Cela doit contribuer à améliorer les conditions de stationnement et de circulation dans la ville.

L'intérêt de la S.E.M.E.P.A. qui a fait en sorte de rendre les parcs plus attrayants, et l'intérêt général qui voudrait que l'on circule plus facilement et qu'il y ait sur la voirie une plus forte rotation des véhicules, sont concomitants.

Le personnel chargé, par la ville, de la surveillance assure un travail de bonne qualité. L'effectif est de 19 surveillants lorsqu'il est complet. En moyenne il n'était toujours que de 13 surveillants en 2009.

Le dernier recensement de la population permet d'établir que la ville d'AIX-EN-PROVENCE dispose de 21 places de stationnement payant pour 1 000 habitants, ce qui la situe en dessous de la moyenne nationale établie à 30 places.

Dans certaines rues, ce sont les habitants eux-mêmes qui souhaitent que le stationnement devienne payant.

A titre indicatif, le tarif résident a conduit en 2009 à une minoration des recettes **de 126 842 €uros** et concerne 81 843 transactions.

Les difficultés de circulation et de stationnement ont incité les usagers à utiliser davantage les parcs de stationnement.

Depuis que les parcs de stationnement sont équipés de caisses automatiques, il n'y a plus qu'un minimum d'encaissements manuels liés à des petits incidents de fonctionnement tels que, pertes de tickets ou tickets démagnétisés.

Grâce à ce dispositif, seul le caissier central manipule, désormais, des espèces (contre 35 personnes auparavant). Les machines délivrent des justificatifs de collecte et les agents affectés à la collecte ne font que retirer les tirelires verrouillées qui sont remises, pour comptage, au caissier central. Une double procédure de contrôle a été mise en place. Messieurs les Commissaires aux Comptes ont eu l'occasion d'en vérifier le fonctionnement. La caisse est informatisée et permet de nouvelles procédures de contrôle telle que la confrontation entre la billetterie et les montants enregistrés.

En ce qui concerne la qualité du service, il faut noter que les usagers des parcs de stationnement peuvent bénéficier :

- ✓ De tarifs horaires pour les stationnements de courte durée.

- ✓ D'abonnements permanents pour les stationnements de longue durée.
- ✓ D'abonnements de nuit pour les habitants du centre ville.
- ✓ De tarifications horaires de nuit, réduites pour les usagers qui souhaitent utiliser occasionnellement les parkings en horaire de nuit, appelées « forfait soirée » et permettant de stationner de 19 heures à 3 heures pour un prix de deux euros.
- ✓ D'un système de « chèques commerçants » par lequel ceux-ci peuvent rembourser à leurs clients, tout ou partie de leur stationnement en centre ville.

En ce qui concerne les usagers de la voie publique, un tarif « résidant » est à la disposition des habitants du centre ville. Ce tarif conduit à une réduction de 85 à 50 % sur le tarif normal.

Dans les parcs de stationnement, les usagers peuvent régler leur stationnement au moyen de caisses automatiques, qui acceptent les paiements en pièces de monnaie, en billets de 5, 10, 20 euros et par carte bancaire.

Le paiement par chèque est également accepté.

Un projet concernant la mise en place d'une carte de fidélité pour permettre un accès facile dans tous les parcs de stationnement, sans passer par la caisse, est en cours d'étude.

Les parcs Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Pasteur, Mignet et Méjanes sont ouverts 24h/24 h et 365 jours par an au stationnement horaire et tous les parcs restent accessibles 24h/24 h pour les abonnés.

En 2009, tous les parcs ont été soumis au contrôle de la Commission Communale de Sécurité qui a émis un avis favorable pour chacun d'entre eux.

L'ensemble des installations des parcs de stationnement de la Ville d'Aix fait l'objet de contrôles annuels par SOCOTEC qui en établit les rapports portant sur les installations électriques et les ascenseurs. Cette année, il a été procédé au contrôle de l'ensemble des colonnes sèches, conformément à la nouvelle législation en vigueur.

Par ailleurs, des contrats de maintenance ont été souscrits pour tous les parcs, en ce qui concerne le matériel de péage : entrée-sortie caisse automatique et système central, le système de détection d'incendie, le système de détection des gaz (NO et CO), les systèmes de lutte contre l'incendie, les groupes électrogènes, les ascenseurs, les portes automatiques, les systèmes de relevage des eaux de ruissellement et eaux usées, la climatisation, la suppression des postes de contrôle, le système Central Parc et la vidéosurveillance.

2009 a vu la perfectibilité du logiciel « Central Parc », logiciel conçu par votre concessionnaire et dédié à la gestion des parcs.

La propreté des parcs de stationnement en 3 x 8 est assurée par une société de nettoyage qui intervient 6 jours sur 7 du lundi au samedi, dès 6 heures du matin.

Enfin, l'accès aux parkings étant strictement réservé aux usagers, les équipements sont dotés de contrôles vidéos qui permettent d'éviter que d'autres personnes y pénètrent, en particulier les personnes sans abri ne sont pas autorisées à accéder aux parcs de stationnement et n'y accèdent pas.

Travaux

L'extension du parking Mignet pour laquelle les travaux du gros œuvre de l'opération ont été achevés.

Parallèlement, à la demande de la Ville, de la CPA, du Conseil Général, de l'Association des Parents d'Elèves et de la Direction du Collège, et sur la base de l'étude de la qualité de l'air réalisée par l'association ATMOPACA, une étude de modélisation tri dimensionnelle de la dispersion des rejets atmosphériques du parking Mignet par le bureau d'études NUMTECH a été réalisée.

Les conclusions de l'étude et les propositions d'aménagement ont été présentées à l'ensemble des demandeurs au mois de juin 2009 dans les locaux du collège. Les conclusions de l'étude, ayant été validées, il a fallu déposer et obtenir un permis de construire modificatif concernant l'édification du bâtiment technique dans lequel doivent circuler les cheminées d'extraction de l'air en provenance du parking.

A l'issue de cette nouvelle autorisation de construire, il a fallu modifier le contenu technique du projet et procéder à une nouvelle consultation d'entreprises pour laquelle la CAO de la société a attribué de nouveaux marchés de travaux le 27 janvier et le 17 mars 2010.

- Lot 1 : gros œuvre
Entreprise CAMPENON BERNARD – 245 000,00 € HT
- Lot 2 : étanchéité
Entreprise ETANDEX – 70 885,00 € HT
- Lot 3 : charpente métallique, façades VEA
Entreprise SOTIMCAB – 433 000,00 € HT
- Lot 4 : ventilation, désenfumage, plomberie
Entreprise SPIE SUD EST – 503 500,00 € HT
- Lot 5 : espaces verts
Entreprise CALVIERE – 8 015,00 € HT
- Lot 6 : électricité courants faibles et forts
Entreprise SPIE SUD EST – 57 079,88 € HT
- Lot 7 : peinture, nettoyage
Entreprise SUD TRAVAUX PEINTURES – 11 248,12 € HT

Les travaux ont repris le 8 janvier 2010 et devraient être terminés à la fin du mois de juillet 2010.

Par ailleurs, au cours de l'année 2009, la société a passé avec la société ALGECO, un marché d'un montant de 102 400,00 € HT pour la fourniture et la mise en place de bâtiments modulaires pour l'enseignement des sciences, le bâtiment ayant été démoli par le CG13 pour des questions de sécurité.

Le résultat de l'exercice de la concession est un bénéfice de 1.046.012 € après impôt sur les sociétés.

~~~~~